

Fiche relative aux activités autorisées du 2 juin au 22 juin

## **FEDERATION FRANCAISE de BASKETBALL**

**Avertissement :** toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire

➤ **Les activités alternatives proposées :**

La reprise du basketball (5x5, 3x3 et Vivre Ensemble) sur des terrains couverts ou découverts permet une pratique respectueuse des recommandations sanitaires, dans la limite fixée de 10 personnes encadrement compris.

Les activités doivent se limiter à une pratique sans contact encadrée par un entraîneur diplômé autour de l'ensemble des registres de l'entraînement individuel (physique et technique) et de réathlétisation.

*« La reprise d'activité physique doit être progressive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort (cœur, muscles, tendons) sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort. »*  
(cf. Page 5 du guide de recommandations sanitaires – Ministère des Sports – 11 mai 2020).

➤ **Les publics concernés et les lieux de pratique envisagés :**

**Les publics concernés :**

- Les pratiquants Basket, jeunes et seniors,
- Les scolaires,
- L'encadrement diplômé.

**Les lieux de pratique :**

**Zone verte :**

- Tous les établissements sont concernés,
- Dans la limite de 10 personnes (encadrement compris).

**Zone orange :**

- Pratique extérieure exclusive jusqu'au 22 juin,
- Dans la limite de 10 personnes (encadrement compris).

### Cas d'une séance en salle :

Limitation exigée des mouvements de 10 personnes (éviter les croisements, flécher les déplacements, les vestiaires sont fermés, inciter au huis-clos).

- Distance minimale de 2 m à observer entre le joueur et l'entraîneur,
- L'entraîneur est porteur d'un masque.

Les joueurs arrivent sans accompagnateur sur le terrain, en tenue et doivent amener leur propre gel hydro-alcoolique, leur boisson (identifiée) et laisser leur serviette dans leur sac.

- **Les aménagements imposés par le contexte sanitaire :**

**Désignation d'un manager COVID-19** chargé, auprès des encadrants et des joueurs, de la communication et de l'application :

- Des recommandations médicales,
- Des mesures barrières,
- De la distanciation.

Lavage des mains systématique (ou friction de gel hydro alcoolique) pour l'entraîneur lorsqu'il change de joueur à entraîner.

Les ballons sont régulièrement nettoyés avec du gel hydro alcoolique, notamment quand il y a changement de joueur à entraîner.

L'ensemble des mesures d'aménagement de la pratique (désinfection, nettoyage des surfaces, du matériel pédagogique, sens de circulation, etc.) sont détaillés dans les protocoles fédéraux accessibles sur le site internet FFBB.com.

- **Le rythme de reprise des activités envisagé après le 2 juin (en fonction des contraintes sanitaires fixées) :**

### Etape 2 :

Pratique du basket sans contact en effectif réduit :

- Formes de jeu sans croisement de joueurs à moins de 2m,
- Privilégier des enchaînements de jeu à 2, 3, 4 joueurs maximum.

### Etape 3 :

Pratique collective sans mesure de distanciation (retour à la pratique normale des disciplines 5x5 & 3x3).

*Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale sont disponibles sur le site internet de la fédération.*